

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 15 juin 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 15 juin 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 24 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 4 personnes ont quitté l'instance.

Décision n°20230636

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche,
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs, et son décret modificatif n°2022-1231 du 13 septembre 2022,
Vu le décret n° n°2022-1602 du 21 décembre 2022 modifiant divers décrets indemnitaires applicables à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu la délibération du Conseil d'administration du 15 juin 2022,
Vu les lignes directrices de gestion ministérielles du 18 janvier 2023,
Vu l'avis du Comité social d'administration du 15 mai 2023.

**Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs, composante C3 du RIPEC
Nouvelles lignes directrices de gestion de l'établissement**

Le conseil d'administration approuve les nouvelles lignes directrices de gestion de l'établissement relatives à la prime individuelle, composante C3 du RIPEC :

- Pourcentage de répartition :
 - au moins 30% au titre de la qualité des activités de recherche
 - au moins 30% au titre de l'investissement pédagogique
 - environ 30% au titre de l'ensemble des missions dont, à titre exceptionnel, pour ce qui a trait aux missions d'intérêt général estimées non suffisamment reconnues par la composante C2 du RIPEC ou bien une équivalence horaire prévue dans le référentiel horaire de l'établissement.

- Introduction des missions du code de l'éducation au sens de l'article L123-3 du code de l'éducation :

- La formation initiale et continue tout au long de la vie ;
- La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
- L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- La coopération internationale ;

- Critères d'analyse sur les dossiers appréciés, en fonction du corps, pour :

→ Investissement pédagogique

- 1/ Responsabilité pédagogique : niveau, formation initiale et continue tout au long de la vie, volume des effectifs, complexité dont disciplinaire, niveau... ;
- 2/ Diversité des enseignements : nature et niveaux ; internationalisation et cours en anglais ; implication en formation professionnelle ; projets transversaux inter-écoles ; implication dans les cours pour les doctorants
- 3/ Contribution à l'évolution des enseignements : nouvelle offre de formation ; introduction de nouvelles pratiques, démarche d'amélioration et d'actualisation régulière des enseignements ; formation de l'enseignant au cours de la carrière ;
- 4/ Orientation, promotion sociale et insertion professionnelle ;
- 5/ Diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- 6/ Diffusion, rayonnement, participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, coopération internationale ;
- 7/ Engagement dans des réponses à des appels d'offres à projet (préciser contributeur ou porteur nature (local, national, Européen, etc., nombre de partenaires...), financeur (ANR, Europe, ...) et tout élément permettant d'apprécier le caractère structurant ou collectif) ;

→ Activité scientifique

- 1/ Publications et productions scientifiques ;

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

- 2/ Encadrement doctoral et scientifique ;
- 3/ Diffusion et valorisation des résultats de la recherche au service de la société ; rayonnement et activités internationales scientifiques ;
- 4/ Responsabilité scientifique ;
- 5/ Engagement dans des réponses à des appels d'offres à projet (préciser contributeur ou porteur, nature (local, national, Européen, etc., nombre de partenaires...), financeur (ANR, Europe, ...) et tout élément permettant d'apprécier le caractère structurant ou collectif)
- 6/ Recherche partenariale (préciser la nature du partenariat, ... tout élément permettant d'apprécier le caractère structurant ou collectif du partenariat), participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et coopération internationale ;
- 7/ Développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
- 8/ Diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;

→ Responsabilités collectives et tâches d'intérêt général

- 1/ Investissement significatif dans la mise en œuvre d'un axe prioritaire de la stratégie de l'école, du laboratoire/ plateforme et de l'établissement ;
- 2/ Participation à la vie de l'école, du laboratoire/ plateforme, de l'établissement : salons, entretiens de recrutement, JPO ; autres activités ;
- 3/ Concours à la vie collective ;

• Nombre de primes pour la campagne 2023 (attribution avec effet au 1^{er} octobre 2023)

→ Entre 50 et 54 primes en fonction des données budgétaires au moment de l'attribution.

*Nombre de présents : 12
 Nombre de pouvoirs : 9
 Total présents et représentés : 21
 Nombre de votants : 21
 Nombre d'abstentions : 2
 Total des suffrages exprimés : 19*

*Nombre de voix défavorables : 3
 Nombre de voix favorables : 16*

Grenoble INP
 Institut polytechnique
 de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
 F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
 Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration



Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr